

académie
Créteil

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis
éducation
nationale

DIMOPE

Affaire suivie par
Fatima Aït Mohemo
Chef de service de la DIMOPE 2

Téléphone
01 43 93 72 14
Fax
01 43 93 72 65
Courriel

ce.93dimope2@ac-creteil.fr

Secrétariat

Téléphone
01 43 93 72 05

8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Bobigny, le 27 janvier 2015

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles du 1^{er} degré

POUR EXECUTION

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs de SEGPA

Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles

maternelles, élémentaires et établissements spécialisés

POUR INFORMATION

Diffusion obligatoire

Objet : priorité médicale ou sociale en vue du mouvement départemental 2015.

Référence : loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Dans le cadre du mouvement départemental 2015, les enseignants du 1^{er} degré peuvent solliciter une demande de priorité médicale et/ou sociale.

Le dossier doit être constitué d'une partie confidentielle destinée au service médical et/ou social à laquelle s'ajoute une partie administrative permettant d'enregistrer votre demande.

Partie confidentielle :

- pli confidentiel pour le service médical :
Lettre de motivation plus détaillée,
Pièces justificatives de votre situation : RQTH, certificats médicaux, suivi particulier ...
- pli confidentiel pour le service social :
Lettre de motivation plus détaillée,
Pièces justificatives de votre situation.

Vous pouvez ajouter tous les éléments complémentaires permettant d'apprécier votre situation personnelle.

Il est possible de demander une priorité médicale et une priorité sociale. Dans ce cas, fournir les deux plis confidentiels.

Important : notez bien sur la ou les enveloppes votre nom et prénom ainsi que le service destinataire.

Partie administrative :

- Une lettre de motivation indiquant :
Votre identité : nom, prénom, adresse personnelle, adresse mail, numéro de téléphone, date de naissance, grade, discipline et établissement d'affectation,



2/2

Les motifs de la nécessité médicale ou sociale d'une mutation au regard de votre pathologie (ou celle de votre conjoint ou enfant),
Vos vœux d'affectation : bassin, commune, école.

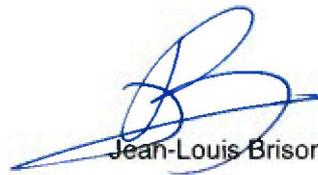
Vous veillerez à formuler vos vœux de mutation lors de la phase de recensement prévue à cet effet.

Enfin, je vous rappelle l'importance de formuler des vœux en cohérence avec la demande de priorité présentée.

Vous transmettez votre demande au plus tard le 27 février 2015, à la DIMOPE 2 :

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis
DIMOPE 2 - service mouvement
8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

Le dossier complet est à retourner à la DIMOPE 2 au plus tard
pour le 27 février 2015, délai de rigueur.
Aucune demande reçue après cette date ne sera étudiée.



Jean-Louis Brison